

**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

PROCÈS-VERBAL

N° de résolution ou annotations

Séance extraordinaire du conseil municipal - Budget 2024 et PTI 2024-2025-2026

**Mardi 19 décembre 2023, 18 h, au bâtiment de services du
parc des Saphirs (175, rue Kildare)**

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de : M. Simon St-Hilaire, Conseiller du district 1
M. Benjamin Dagar-Magnan, Conseiller du district 3
M. Mathieu Thomassin, Conseiller du district 4
M. Charles Morissette, Conseiller du district 5
Mme Michèle Dufresne, Conseillère du district 6

En l'absence de : M. Guillaume Plamondon, Conseiller du district 2

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme France Fortier.

En présence de Mme Audrey Beaulieu, directrice générale, Mme Ariane Tremblay, directrice générale adjointe et trésorière et de la greffière adjointe substitut Mme Caroline Letarte.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Avis de convocation

Considérant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19 (nommée ci-après « LCV ») stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au plus tard vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour le début de la séance;

Considérant que la greffière adjointe substitut déclare qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil municipal au plus tard le vendredi 15 décembre 2023;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. Ouverture de la séance

À 18 h, Mme la mairesse France Fortier souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

3. Résolution 386-12-2023 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

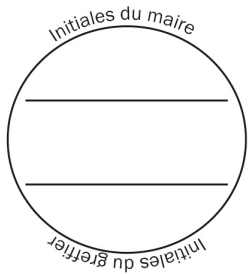
Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

DISCOURS SUR LE BUDGET

4. Lecture et dépôt du discours sur le budget et présentation des prévisions budgétaires 2024 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025 et 2026
5. Adoption des prévisions budgétaires 2024 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024, 2025 et 2026



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

PÉRIODE DE QUESTIONS

6. Période de questions

DISPOSITIONS FINALES

7. Levée de la séance

DISCOURS SUR LE BUDGET

4. Résolution 387-12-2023

Lecture et dépôt du discours sur le budget et présentation des prévisions budgétaires 2024 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024-2025 et 2026

Mme la mairesse fait la lecture du discours sur le budget

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2024 ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2024, 2025 et 2026, sont présentés par la directrice générale adjointe et trésorière, avec l'appui d'une présentation visuelle.

La présentation se termine à 19 h 55.

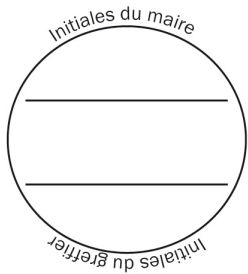
Les élus prennent la parole.

5. Résolution 388-12-2023

Adoption des prévisions budgétaires 2024 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024, 2025 et 2026

Considérant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 et le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024, 2025 et 2026 présentés précédemment et illustrés ci-dessous :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024	
Revenus	
Taxes sur la valeur foncière	8 136 430 \$
Taxes sur une autre base	5 405 500 \$
Compensation tenant lieu de taxes	149 000 \$
Autres services rendus	725 416 \$
Imposition de droits	723 000 \$
Amendes et pénalités	80 400 \$
Autres revenus d'intérêts	122 500 \$
Autres revenus	0 \$
Transferts	1 245 613 \$
Total	16 587 859 \$
Dépenses	
Rémunération globale	5 869 306 \$
Quote-part MRC et CMQ	576 039 \$
Sûreté du Québec	841 605 \$
Administration générale	596 511 \$
Sécurité publique	342 849 \$
Travaux publics	1 720 446 \$
Électricité	389 638 \$
Hygiène du milieu	152 550 \$
Matières résiduelles et recyclage	1 422 350 \$
Aménagement, urbanisme et développement	130 364 \$
Loisirs et culture	1 202 930 \$
Frais de financement	996 080 \$
Remboursement de capital sur la dette à long terme	2 120 700 \$
Remboursement au fonds de roulement	199 991 \$
Affectation – Réserve déneigement	0 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Paiement comptant des immobilisations	36 500 \$
Affectation fonds de parc et terrain de jeux	-10 000 \$
Total	16 587 859 \$

PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI 2024, 2025 ET 2026)			
Type d'immobilisations	2024	2025	2026
Réseau routier	1 687 000 \$	2 250 000 \$	1 175 000 \$
Infrastructures (Aqueduc, égout et ponts, ponceaux)	6 513 300 \$	3 150 000 \$	7 175 000 \$
Bâtiments	35 000 \$	29 500 \$	-
Parcs	324 000 \$	275 000 \$	455 000 \$
Divers aménagements	25 000 \$	50 000 \$	25 000 \$
Machineries et véhicules	720 000 \$	685 000 \$	365 000 \$
Équipements	222 050 \$	240 200 \$	195 200 \$
Terrains	-	-	-
Total	9 526 350 \$	6 679 700 \$	9 390 200 \$
Type de financement	2024	2025	2026
Fonds de roulement	257 050 \$	220 200 \$	120 200 \$
Fonds de parcs et terrains de jeux	99 022 \$	-	-
Règlement d'emprunt	1 466 626 \$	2 128 500 \$	2 010 000 \$
Règlement d'emprunt - Secteur	2 080 000 \$	800 000 \$	3 200 000 \$
Fonds affecté	-	-	205 000 \$
Fonds – Contribution à la croissance	-	60 000 \$	60 000 \$
Contribution de tiers	83 800 \$	120 000 \$	325 000 \$
Subventions diverses	1 395 352 \$	1 701 000 \$	2 195 000 \$
Subventions - TECQ	4 108 000 \$	1 650 000 \$	1 275 000 \$
Paiement comptant des immobilisations	36 500 \$	-	-
Total	9 526 350 \$	6 679 700 \$	9 390 200 \$

Sur la proposition de la conseillère Mme Michèle Dufresne

Il est résolu :

- D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024 et le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2024, 2025 et 2026, conformément à la *Loi sur les cités et villes* ;
- D'autoriser la mairesse, la directrice générale adjointe et trésorière ou la directrice générale à signer tous les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Simon St-Hilaire, M. le conseiller M. Benjamin Dagar-Magnan, M. le conseiller Charles Morissette et Mme la conseillère Mme Michèle Dufresne

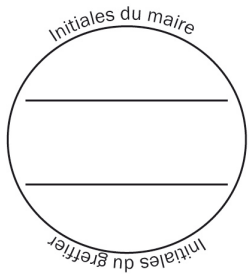
Vote contre : M. le conseiller Mathieu Thomassin

Adoptée à la majorité

PÉRIODE DE QUESTIONS

6. Période de questions

À 19 h 05, la mairesse, Mme France Fortier, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

Les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Seules les questions en lien avec les points à l'ordre du jour sont répondues. Il n'y a pas de question.

La mairesse rappelle aux citoyens qu'en vertu de l'article 10.7 du Règlement 807-17 – *Règlement décrétant la tenue et le déroulement de la séance du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14*, seules les questions concernant un sujet contenu à l'ordre du jour sont autorisées, puisqu'il s'agit d'une séance extraordinaire.

La période de questions s'est terminée à 19 h 05.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

7. Levée de la séance

Sur la proposition de la mairesse Mme France Fortier.

Il est résolu de lever la séance à 19 h 06.

Adoptée à l'unanimité

La mairesse,

La greffière adjointe substitut,

France Fortier

Caroline Letarte